

MAIRIE DE VATILIEU

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 9 AVRIL 2015 à 20 H 30

Présents : Mme DUPRAZ-FOREY, Mr NIEVOLLET, Mme PRELLE, Mrs FAYS, MONNET, BERTHOLLET, CARLIN, Mmes CALIXTE, BURRIAND-CHAMPIN, DOBREMEZ.

Absents: Mr ROUX-BERNARD (excusé)

Mr ROUX-BERNARD a donné procuration à Mr NIEVOLLET.

Me CALIXTE Blanche a été élue secrétaire.

La réunion débute ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Commune –

Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte administratif 2014 de la commune conforme au compte de gestion 2014 dressé par la trésorerie de Tullins.

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
224.034.62 €	296.892.61 €
Excédent fonctionnement 2014 : 72.857.99 €	

Investissement

Dépenses	Recettes
142.758.88 €	108.923.83 €
Déficit d'investissement 2014 33.835.05 €	

Excédent total CA 2014 : 72.857.99 € - 33.835.05 € = 39.022.94 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – CCAS

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
1030.00 €	2.411.52 €
Excédent CA 2014 1381.52 €	

Après discussion, le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret du compte administratif 2014. Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Commune : 10 votants (1 vote par procuration) : 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

CCAS : 10 votants (1 vote par procuration) : 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015-

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des contributions directes pour l'année 2015.

Taxe d'habitation	413.600	12.53 %	51.824.
Taxe foncière bâti	230.300	20.69 %	47.649
Taxe foncière non bâti	19.600	55.19 %	10.817
Total			110.290

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

BUDGET PRIMITIF 2015 – Commune

Madame le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif 2015 préparé par la commission des finances.

Fonctionnement

Dépenses

Achats, var. stocks	18.800
Services extérieurs	38.500
Aut. Services extérieurs	18.700
Impôts et taxes	210
Charges de personnel	66.000
Aut. Charges de gestion	67.820
Charges financières	16.600
Reversements	11.564
Dépenses imprévues	10.000
Virement section investissement	59.647

Total 307.841

Recettes

Produis, services, ventes	2.495
Impôts et taxes	134.000
Dotations, subventions	130.930
Autres produits	1.000
Aut. Produits exceptionnels	3.033
Reversements	3.525

307.841

Investissement

Dépenses

Déficit antérieur reporté	33.836
Achat matériel	500
Aménagt entrée village	112.000
Acquisition foncière village	4.500
Maîtrise d'œuvre	8.400
Travaux voirie courante	8.424
Symposium	1.500
Fleurissement village	6.600

Recettes

FC TVA	13.000
Taxe aménagement	3.000
Affectation résultats	40.000
Subv. CG entrée village	40.000
réserve parlemt mairie	5.200
réserve parlement ordin.	2.250
Virement section fonctt	59.647
subv. SEDI coffret	1.000

Fleurissement plateau sportif	3.600	subv.SEDI Jaconnière	680
Coffret électrique	1.500	Prêt aménagt entrée village	70.000
Eclairage jaconnière	1.020		
Rampe accès	1.035		
Ordinateurs école	5.400		
Emprunts – capital	46.462		
Total	234.777		234.777

BUDGET PRIMITIF 2015 – CCAS –

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Repas anciens	1.500	Subvention commune	1.000
Secours en argent	881	Excédent antérieur reporté	1.381
Total	2.381		2.381

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret du budget primitif 2015.

Commune : 11 votants (1 vote par procuration) : 11 voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention

CCAS : 11 votants (1 vote par procuration) : 11 voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention

DELIBERATIONS

PROJET AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE - Autorisation des travaux et demande de subvention Detr –

La commune de VATILIEU a déposé un projet pour aménager l'entrée nord du village sur la RD 201 afin de sécuriser ce secteur dangereux notamment faire ralentir les véhicules (coût 79.060.00 € ht). Ce projet a évolué.

En effet, après discussion et rencontres entre la municipalité et les propriétaires riverains de la RD 201, après consultation des services du conseil général, des travaux supplémentaires ont été décidés et rajoutés au projet initial, afin de répondre aux besoins de sécurisation de cette voie très fréquentée.

Le coût total du projet modifié s'élève à la somme de : **93.146.50 € ht. (voir devis joint).**

Le Conseil autorise le Maire à entreprendre ces travaux et à demander une subvention dans le cadre de la Detr.

RESERVE PARLEMENTAIRE – Projet d'achat de matériel informatique destiné à l'école communale

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réserve parlementaire 2015, le Ministère de l'Intérieur a inscrit à son budget 2015 une subvention d'un montant de 2250 € à la commune de Vatilieu.

Le Conseil Municipal, après délibération, souhaite que cette subvention soit attribuée pour l'opération **d'achat de matériel informatique destiné à l'école communale.**

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant pour l'achat de ce matériel informatique :

Dépenses		Recettes	
Achat ordinateurs	4.520.12 € ht	Réserve parlementaire	2.250.00 €
		Fonds libres de la Commune	2.270.12 €
Total	4.520.12 € ht		4.520.12 €

URBANISME – Instruction droits du sol

Vu la loi en vigueur,

Considérant que le retrait des services de l'Etat en charge de l'instruction du droit des sols, dès le 01 juillet 2015, impose aux communes membres d'EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants, de mettre en place une organisation efficiente en matière d'instruction du droit des sols,

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services à l'échelle du Sud Grésivaudan et dans une optique de rationalisation des coûts, il y a lieu de mutualiser les compétences en matière d'instruction des demandes d'urbanisme sur le territoire,

Considérant que le territoire Sud Grésivaudan, engagé dans une démarche de fusion des Communautés de communes, trouve intérêt à mettre en place dès le 01 mai 2015, un service mutualisé porté par la CCPSM pour le compte des communes de la CCBI et de la 3C2V,

Considérant qu'une telle organisation implique de préciser par voie de convention les conditions de l'exercice de l'instruction du droit des sols par le service mutualisé de la CCPSM pour le compte des communes de la 3C2V dans le cadre des dispositions de l'article L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur/Madame le Maire, ayant donné lecture des dispositions de la présente convention (en annexe à la présente délibération) ;

Le Conseil Municipal de la Commune de VATILIEU par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention :

VALIDE les dispositions de la présente convention qui prendront effet dès le 01 mai 2015,

PREND acte du montant de prestation estimé à ce jour pour l'exercice des missions du futur service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé de la CCPSM, à la charge de la Commune de VATILIEU.

AUTORISE Monsieur/Madame le Maire à signer et transmettre la présente convention au Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin.

SEDI – Syndicat Energies Département de l'Isère

Vu la loi en vigueur, le SEDI propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de l'adhésion de la commune de VATILIEU au groupement de commande formé par le SEDI et ce pour un montant maximal de 0.5 % de la facture annuelle

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE -

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.213-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement proposé.

RALLYE DE SAINT-MARCELLIN 2015-

Suite à la demande d'autorisation de passage du 27^{ème} rallye de St-Marcellin édition 2015 le samedi 4 juillet 2015 sur notre Commune.

Le Conseil municipal, après délibération décide d'autoriser le passage du rallye le **samedi 4 juillet 2015** pour deux spéciales ce même jour.

Les élus du Conseil municipal souhaite recevoir un des représentants de l'organisation du rallye lors d'une prochaine réunion du conseil afin qu'il puisse exposer cette nouvelle édition et recueillir les recommandations des élus pour le bon déroulement de la manifestation.

SMICTOM -

Jérôme Carlin fait le compte-rendu de la dernière réunion

- vote du budget 2015

SYMPOSIUM 2015 -

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 30 avril 2015.

Une réunion de la commission est prévue le Mercredi 6 Mai à 20 h 30 en mairie afin de recenser et d'examiner les candidatures de édition.

SEANCE CLOSE A 23 H